



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **4**

TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERTHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe	
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		

Membres représentés :

Mme Véronique ELO

ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Mme Solène HOEHN

ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET

M. Alain VON WIEDNER

ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER

M. Nicolas WEBER

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERTHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – TARIFS DES SERVICES PUBLICS – PISCINES : FIXATION DES TARIFS D’ENTREE DE LA FUTURE PISCINE DE MUTZIG

N° 25-84

Exposé

Par délibération N° 24-77 du 3 octobre 2024, le Conseil Communautaire a adopté l'avant-projet définitif (APD) du projet de construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG.

Des interrogations quant à l'assujettissement à la TVA de l'espace "bien-être" se posent, compte tenu du fait que cette activité est susceptible de rentrer dans le champ concurrentiel privé.

Un courrier de demande de rescrit fiscal détaillant la consistance du projet et ses modalités de fonctionnement ultérieur a été adressé à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

Il avait été précisé que les tarifs d'entrées n'avaient à ce jour pas encore été fixés.

Par courrier du 29 septembre 2025, la DRFIP répond que " (...) cette information est nécessaire afin de pouvoir analyser précisément la question de l'assujettissement à la TVA.

Par conséquent, l'administration ne peut prendre position à ce stade.

Dès lors, notre lettre s'apparente à une demande d'informations et est donc traitée comme telle. Elle n'entre donc pas dans le champ du rescrit dans le sens où ce dernier doit comporter une demande de confirmation auprès de l'administration de l'interprétation d'un texte fiscal faisant suite à une analyse du contribuable dans la mesure de ses moyens.

La demande doit également inclure des éléments de fait suffisamment précis pour permettre au service d'y répondre (...)."

Même si l'établissement ne va ouvrir que d'ici 2 ans et qu'entre temps, un nouveau Conseil Communautaire sera installé et qu'il sera souverain pour fixer d'autres tarifs si bon lui semble, la détermination des prix d'accès à ce titre s'impose néanmoins, afin de pouvoir bénéficier du FCTVA entièrement ou partiellement pour cette opération, les services de la Préfecture étant en attente d'une prise de position de la DRFIP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU l'exposé préalable ;

VU sa délibération N° 23-53 du 29 juin 2023, complétée par délibérations N° 23-114 du 21 décembre 2023 et N° 24-39 du 4 juillet 2024, fixant les tarifs d'entrées aux établissement de baignade gérés par la Communauté de Communes ;

VU le projet de construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG ;

VU sa délibération N° 24-77 du 3 octobre 2024 portant adoption de l'avant-projet définitif (APD) de cette opération ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 9 octobre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIEFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

de fixer les tarifs d'entrées de la future piscine de MUTZIG, comme suit :

✓ <u>Entrées individuelles</u>	
• Adultes : accès piscine uniquement	5,00 €
• Adultes : accès piscine + espèce bien-être	10,00 €
✓ <u>Abonnements</u>	
• Adultes – 12 entrées : accès piscine uniquement	50,40 €
• Adultes – 12 entrées : accès piscine + espèce bien-être	100,00 €
• Adultes – 25 entrées : accès piscine uniquement	86,00 €
• Adultes – 25 entrées : accès piscine + espèce bien-être	163,00 €
• Adultes – à l'année : accès piscine uniquement	216,00 €
• Adultes – à l'année : accès piscine + espèce bien-être	429,00 €

à compter de l'ouverture de l'établissement, étant précisé que les autres tarifs resteront inchangés.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-84**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-22-33.00 (MI266111663)**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20251211-DE-25-84-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - TARIFS DES SERVICES PUBLIQUES
PISCINES : FIXATION DES TARIFS D'ENTREE DE LA FUTURE
PISCINE DE MUTZIG

Date de décision : 11/12/2025

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [25-84 FB TARIFS D'ENTREES
NOUVELLE PISCINE .PDF](#)**Multicanal :** Non[Classer](#)[Annuler](#)**Préparé**

Date 12/12/25 à 11:22

Par [SEGUIN Muriel](#)**Transmis**

Date 12/12/25 à 11:22

Par [SEGUIN Muriel](#)**Accusé de réception**

Date 12/12/25 à 11:27